



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **13 octobre 2020** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

20-10-294

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Honoraires de l'archiviste

5.2 - Demande d'un éventuel partenariat avec la Municipalité de Hampden sur le sujet des pinces de désincarcération

5.3 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 3

5.4 - Report de date pour le contrat du financement temporaire en lien avec le règlement #434-17

5.5 - Dossier CPTAQ en lien avec les dossiers de voie de contournement 423174 - 423175 - 423176

5.6 - Demande de remboursement d'un paiement de taxes - 9081-9251 Québec inc.

5.7 - Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès- logis

5.8 - Dossier juridique

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6.2 - Formation d'abatage sécuritaire



N° de résolution
ou annotation

7 - SERVICE DE VOIRIE

- 7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal
- 7.2 - Inspecteur canin - Vincent Dagenais
- 7.3 - Achats et travaux du mois – voirie
- 7.4 - Disposition de bien - Niveleuse 740A2313905202 (Champ 740A 1979)
- 7.5 - Traçage des lignes de circulation - Lignco
- 7.6 - Offre de service pour l'arpentage des relevés techniques de la rue Notre-Dames et le rang Saint-Joseph
- 7.7 - Offre de service pour les plans et devis d'appel d'offre et services pendant les travaux sur la Rue Notre-Dames et Rang Saint-Joseph

8 - SERVICE D'EAU POTABLE

- 8.1 - Demande de remboursement de madame Edith Garant

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

- 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 9.2 - Abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

10 - SERVICE D'EAUX USÉES

- 10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

- 11.1 - Demande de remboursement de madame Sonia Pelletier pour la location de salle

12 - DONS ET AFFAIRES CARITATIVES

- 12.1 - Fondation du centre Santé et de services sociaux du Granit

13 - PRÉSENTATION DES COMPTES

- 13.1 - Adoption des comptes

14 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- 14.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 octobre 2020
- 14.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 octobre 2020

15 - RAPPORT DU MAIRE

- 15.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

16 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

- 16.1 - Préparation de la patinoire à ACLN - soumission de monsieur Baillargeon

17 - QUESTIONS DIVERSES

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvon Boucher, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les insertions des points présentés par le maire à l'ordre du jour :

5.8 - Dossier juridique

6.2 - Formation d'abatage sécuritaire

16.1 - Préparation de la patinoire à ACLN - soumission de monsieur Baillargeon

Adoptée unanimement,



20-10-295
N° de résolution
ou annotation

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier. le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame José Morin citoyenne de la municipalité interroge le conseil sur leur position par rapport à la voie de contournement. Madame souligne aussi que le maire doit par son statut d'entreprendre des démarches de communication publique sur le sujet de la voie de contournement.

Monisuer Jacques Breton, maire de la municipalité de Nantes, avec l'intervention de monsieur Bruneau Hébert, informe madame Morin qu'une prise de position publique sur les ondes radio et dans le journal de l'Écho sera communiquée rapidement à la population.

5 - ADMINISTRATION

20-10-296

5.1 - Honoraires de l'archiviste

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de procéder au paiement des honoraires de l'archiviste au montant de 1 265,03 \$ TTC.

20-10-297

5.2 - Demande d'un éventuel partenariat avec la Municipalité de Hampden sur le sujet des pinces de désincarcération

Attendu que la municipalité de Hampden est située à une trop grande distance du service incendie de la municipalité de Nantes;

Attendu que le service incendie de la municipalité de Nantes dessert d'autres municipalités situées à l'opposé de la municipalité de Hampden;

Attendu que les pinces de désincarcération sont dans le camion d'urgence;

Attendu qu'en cas de sinistre dans la municipalité de Hampden, le service incendie de la municipalité de Nantes sera amputé de son service d'urgence pour une durée de temps jugé critique par le directeur d'incendie;

Attendu que la municipalité de Nantes doit respecter le schéma de couverture de risque et les différentes ententes d'entraide;

Il est proposé par Monsieur Yvan Boucher, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas engager la Municipalité de Nantes à une entente d'entre aides pour les pinces de désincarcération avec la municipalité de Hampden.



20-10-298

N° de résolution
ou annotation

**5.3 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin -
Décompte progressif # 3**

Attendu que des travaux de voirie ont été effectués au 10e rang et la rue Boutin par l'entreprise Lafontaine et Fils ;

Attendu que le décompte progressif n°3 pour les travaux exécutés au 25 septembre 2020 a été émis par la compagnie Exp et signé par l'ingénieur Frédéric Blais de la compagnie EXP avec une retenue contractuelle de 10% de 31 360.12\$ valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher, **appuyé par** Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°3 à la compagnie Lafontaine et Fils au montant de 165 129,47\$ taxes incluses comme recommandé par la compagnie EXP. Cette facture sera payée par le surplus accumulé non affecté.

20-10-299

**5.4 - Report de date pour le contrat du financement temporaire en lien
avec le règlement #434-17**

Attendu que le contrat de prêt signé le 11-09-2017 pour le financement temporaire au montant de 3 713 079\$, dont la durée initiale était de 2 ans suivant la signature;

Attendu qu'un report de la date d'échéance est requis au 31 décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes autorise monsieur le marie Jacques Breton et le directeur général monsieur Ali Mohammed Ayachi de signer la convention de modification du prêt numéro 05 (chez la caisse des Jardins) en lien avec le règlement d'emprunt numéro 434-17.

20-10-300

**5.5 - Dossier CPTAQ en lien avec les dossiers de voie de
contournement 423174 - 423175 - 423176**

Attendu que la municipalité de Nantes a reçu l'avis de modification de l'orientation préliminaire pour les dossiers 423174 - 423175 - 423176;

Attendu qu'à la lecture de l'avis de modification de l'orientation, l'impacte sur le territoire de la municipalité de Nantes est minimisé par la mairesse de la ville du Lac-Mégantic;

Attendu que la Municipalité de Nantes est la plus touchée par la voie de contournement soit 124 résidences. Ce qui est presque la somme des résidences touchées de Frontenac et de la ville du Lac-Mégantic réuni;

Attendu qu'une variante non retenue du tracé (2Ci) était présentée avec des avantages pour la conservation des terres agricoles et de minimiser l'impacte sur les résidences.

Attendu que les avantages du tracé 2Ci présenté au début du projet sont :

- Le tracé est au Nord, les terrains au sud de la route 161 ne seraient pas morcelés ni enclavés. Les terrains (en considérant tous les lots et aucune restriction reliée à la ligne de transport d'énergie d'HQTÉ) représentent une surface approximative de 46 hectares.

- L'entretien sur la durée de vie des structures des ponts d'étagement est



N° de résolution
ou annotation

20-10-301

évités;

- Les coûts des ponts d'étagement et de la tranchée additionnelle sont évités.

- Pérenniser les activités agricoles déjà existantes telles que les cabanes à sucre.

Il est proposé par Richard Grenier, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes recommande à la CPTAQ de revoir l'orientation préliminaire afin de conserver les avantages du tracé 2Ci et ce, dans l'intérêt de protéger les terres et les activités agricoles, mais aussi de minimiser les nuisances qui peuvent être générées par projet sur les activités agricoles et résidentielles.

5.6 - Demande de remboursement d'un paiement de taxes - 9081-9251 Québec inc.

Attendu que la propriété ayant pour numéro de lot 6300042 sur le chemin de la Languette appartenant à l'entreprise 9081-9251 Québec inc a été vendue, Kevin Gosselin et Katie St-Jean en date du 10 juillet 2020;

Attendu qu'en date du 10 août 2020 l'ancien propriétaire 9081-9251 Québec inc. a fait un paiement de taxes d'un montant de 273,36\$ pour la propriété ayant pour numéro de lot 6300042 après l'avoir vendu par erreur;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de procéder à un remboursement de la somme de 273,36\$ à l'entreprise 9081-9251 Québec inc.

20-10-302

5.7 - Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès- logis

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ; Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction; Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

20-10-303

5.8 - Dossier juridique



N° de résolution
ou annotation

20-10-304

Considérant que Véronique Dostie Boulianne agissait à titre de directrice générale de la municipalité jusqu'au 19 mai 2020;

Considérant qu'à la suite de discussions, la municipalité et Véronique Dostie Boulianne ont convenu des modalités de terminaison d'emploi de celle-ci;

Considérant que lesdites modalités de terminaison d'emploi sont contenues dans une entente signée par Véronique Dostie Boulianne le 25 septembre 2020;

Considérant que pour produire tous ses effets, ladite entente doit être entérinée par le conseil municipal et signée par un de ses représentants;

Pour ces motifs, **il est proposé par** monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Yvan Boucher et résolu à la majorité;

Que le conseil entérine l'entente intervenue entre Véronique Dostie Boulianne et la municipalité;

Que le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à Véronique Dostie Boulianne conformément aux modalités et conditions négociées et contenues à l'entente;

Que le conseil autorise la maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

6.2 - Formation d'abatage sécuritaire

Le point est reporté à une séance ultérieure.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Voir les tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie.

7.2 - Inspecteur canin - Vincent Dagenais

Le point est reporté à une séance ultérieure.

7.3 - Achats et travaux du mois - voirie

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, Il est résolu d'autoriser le paiement des factures citées dans le tableau ci-dessous.

Entreprises	Montant des factures incluant les taxes
Les produits de ciment Sherbrooke Limitée. (butoir de ciment)	80.48\$
Les entreprises bourget inc. (abat poussière)	17 038.75\$



N° de résolution
ou annotation
20-10-305

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.4 - Disposition de bien - Niveleuse 740A2313905202 (Champ 740A 1979)

Attendu que des mesures de réparation ont été infructueuses pour réparer la transmission du véhicule;

Attendu que les tentatives de trouver un acheteur pour le moteur du véhicule ont été infructueuses;

Attendu qu'il est permis sous condition de l'article 601.1 du code municipal du Québec, pour la municipalité de disposer d'un bien municipal

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité de reporter le point d'aliéner le bien "Niveleuse 740A2313905202 (Champ 740A 1979)" à une séance ultérieure.

20-10-306

7.5 - Traçage des lignes de circulation - Lignco

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité paye la facture de traçage de ligne ayant pour montant de 5 314.72 TTC à la compagnie Lignco.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-10-307

7.6 - Offre de service pour l'arpentage des relevés techniques de la rue Notre-Dames et le rang Saint-Joseph

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité accepte l'offre de service pour l'arpentage des relevés techniques de la rue Notre-Dames et le rang Saint-Joseph.

20-10-308

7.7 - Offre de service pour les plans et devis d'appel d'offre et services pendant les travaux sur la Rue Notre-Dames et Rang Saint-Joseph

Attendu que le présent projet de la municipalité consiste à réaliser des travaux d'infrastructures pour la réfection d'infrastructure sur la rue Notre-Dame et sur le rang Saint-Joseph dans le cadre du Programme FIMEAU.

Attendu que les travaux d'infrastructure sur la Rue Notre-Dame sont estimés de 500 000,00 \$ et sur le Rang Saint-Joseph de 300 000,00 \$

Attendu que de tels travaux nécessitent un ingénieur, qualifiez-en la matière;

Il est proposé par monsieur Yvon Boucher, appuyé par monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de faire appel aux services de la firme EXP tels que présente dans l'offre de service (999-00073483-PP (NANM)) en incluant les plans tel que construit pour le mandat de service professionnel qui consiste à produire les plans et devis préliminaires et définitifs en vue d'un appel d'offres public (SEAO) et à réaliser les services durant les travaux.



N° de résolution
ou annotation
20-10-309

8 - SERVICE D'EAU POTABLE

8.1 - Demande de remboursement de madame Edith Garant

Attendu que les travaux sur la rue Boutin ont occasionné un problème d'approvisionnement d'eau potable pour l'immeuble sis au 2930 Rue Boutin dans la municipalité de Nantes propriété de madame Édith Garant;

Attendu que la propriété demande un remboursement d'un montant de 21,67\$ TTC;

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes rembourse un montant de 21,76\$ à madame Édith Garant.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

9.2 - Abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

Attendu que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental membre du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement Québec (RNCREQ), présents dans les 16 régions administratives du Québec;

Attendu que le CREE a comme mandat principal d'assurer la concertation des acteurs de l'Estrie face aux enjeux environnementaux de la région. Il est un interlocuteur privilégié du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), des 7 MRC de la région et de plusieurs municipalités membres. Le CREE développe également des relations avec les industries, commerces et institutions (ICI) de l'Estrie;

Attendu que le coût annuel est de 50\$;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et Résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de payer annuellement l'abonnement au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour un montant de 50\$.

10 - SERVICE D'EAUX USÉES

10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

11.1 - Demande de remboursement de madame Sonia Pelletier pour la location de salle

Attendu que madame Sonia Pelletier a loué la salle ACLN en date de 13 septembre 2020;

Attendu que la salle n'a pas été nettoyé avant la location;

20-10-310

20-10-311



N° de résolution
ou annotation

20-10-312

Attendu que madame Sonia Pelletier demande un remboursement de 40\$ pour le nettoyage de la salle;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité de Nantes de rembourser madame Sonia Pelletier la somme de 40\$.

12 - DONS ET AFFAIRES CARITATIVES

12.1 - Fondation du centre Santé et de services sociaux du Granit

Attendu que la municipalité fait don en 2017 d'un montant de 300, en 2018 d'un montant de 300\$ et en 2019 d'un montant de 250\$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux;

Attendu que la municipalité a une politique stricte sur les dons, dans laquelle l'acte de présence de l'organisme demandeur à la séance du conseil est un élément important dans la prise de décision;

Attendu que la municipalité a contacté la fondation du centre de santé et de service sociaux du Granit à plusieurs reprises afin de l'aviser de la politique;

Attendu que le représentant sera présent le 10 novembre 2020 lors de la séance régulière du conseil;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité de reporter le point à la séance du mois de novembre.

13 - PRÉSENTATION DES COMPTES

13.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, que la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 291 059,29 \$ en référence aux numéros des déboursés 202000500 à 202000562, 202090579 à 202090664 et d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Le chèque numéro 11428, 11380 et 11493 pour le paiement des factures de la compagnie ACLANDS-GRANGER inc. et Info-Punch 2009 Inc. ont été annulés et réémis.

Administration générale:	24 571,60 \$
Sécurité publique:	8 669,49 \$
Transport:	66 274,35 \$
Hygiène du milieu:	13 661,36 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	2 460,35 \$
Loisirs et culture:	2 256,21 \$
Remises de l'employeur:	7 999,87 \$
Dépenses d'investissement	165 166,06 \$
Total des chèques émis:	291 059,29 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation
20-10-314

14 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

14.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 octobre 2020

Le directeur général, secrétaire-trésorier dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 13 octobre 2020.

14.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 octobre 2020

Le directeur général souligne qu'il n'y a pas dépenses autorisées.

15 - RAPPORT DU MAIRE

15.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit.

16 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

16.1 - Préparation de la patinoire à ACLN - soumission de monsieur Baillargeon

Attendu que la municipalité souhaite préparer la patinoire pour la période hivernale 2020 - 2021;

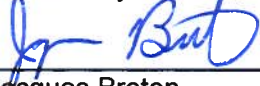
Attendu que la soumission de monsieur Clément Baillargeon est de 350\$ pour le service de préparation du sol de la patinoire à recevoir une glace uniforme durant la période hivernale;

Il est proposé par monsieur Yvaon Boucher, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes requière les services de monsieur Clément Baillargeon pour préparer le sol de la patinoire située dans le secteur Laval au bâtiment ACLN pour la période hivernale 2020-2021.


17 - QUESTIONS DIVERSES

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

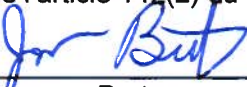


Jacques Breton
Maire



Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Jacques Breton
Maire